



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division
de L'Enseignement
Supérieur

Suivi des
établissements

DESR / CROUS / CD
/ MP 2/2 – 2010

**Le recteur de l'Académie de Versailles
chancelier des universités**

- VU** le décret n°87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires modifié par le décret n°97 – 1190 du 24 décembre 1997, le décret n°96-68 du 29 janvier 1996, le décret n° 2005 - 1001 du 22 août 2005, le décret n°2005 – 1311 du 21 octobre 2005 et le décret n°2006 – 1494 du 29 novembre 2006;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU** l'arrêté du 18 décembre 2010 fixant les dates des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Après consultation de la commission électorale le 8 février 2010 ;

A R R E T E

Article 1 : Les élections des sept représentants étudiants au conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles se dérouleront le :

Mercredi 24 mars 2010

Article 2 : Le dépôt des listes des candidats devra avoir lieu au plus tard le :

**Mardi 9 mars 2010
avant 18 heures**

**au Rectorat de Versailles
13 rue de la ceinture
78 017 VERSAILLES CEDEX**

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles et le directeur du CROUS de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 9 février 2010

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT

